

Demande d information sur le regroupement falilliale

Par NAOUAL, le 11/05/2008 à 21:45

je veux savoir combien de tenp je doit attendre pour pouvoir rejoindre mon mari en france (il a deposer le dossier de regroupement familliale le 27/12/2007 et le consulat generale au maror ma convocu pour deposer les documents le02/04/2008 et jusqu à maintenant j ai pas de reponse.s il vous plais si quelqu un peut m expliquer combien de tenps je doit attendre et merci